

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent toutes les ventes de véhicules neufs et d'occasion réalisées par la société AUTO3A auprès de ses clients particuliers ou professionnels.
Toute commande ou signature d'un bon de commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.



1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent toutes les ventes de véhicules neufs et d'occasion réalisées par la société AUTO3A auprès de ses clients particuliers ou professionnels.
Toute commande ou signature d'un bon de commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.



2. VENTE DES VÉHICULES

Les caractéristiques du véhicule sont celles figurant sur le bon de commande.
Pour les véhicules d'occasion, le client reconnaît avoir pu examiner le véhicule avant la vente, effectuer un essai lorsque cela a été proposé et avoir pris connaissance de son état général.
Les kilométrages indiqués correspondent à ceux affichés au compteur au jour de la vente, sauf mention contraire.



3. PRIX ET PAIEMENT

Le prix de vente est celui indiqué sur le bon de commande.
Sauf accord contraire écrit, le transfert de propriété intervient après paiement intégral du prix.
Tout retard de paiement pourra entraîner la suspension de la livraison ou l'annulation de la vente.



4. LIVRAISON

La date de livraison indiquée est donnée à titre indicatif.
Un retard raisonnable de livraison ne pourra donner lieu à aucune indemnité, sauf disposition légale contraire.



5. GARANTIE LÉGALE

Le vendeur reste tenu des garanties légales prévues par le Code de la consommation et le Code civil.
Les garanties légales s'appliquent indépendamment de toute garantie commerciale éventuellement proposée.



6. GARANTIE COMMERCIALE

Lorsque le véhicule bénéficie d'une garantie commerciale, celle-ci est régie par les conditions du contrat de garantie remis au client.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Toute panne, dysfonctionnement ou demande de prise en charge doit impérativement être signalé au vendeur **avant toute intervention**.

Les réparations couvertes par la garantie devront être effectuées :

- soit dans les ateliers du vendeur ;
- soit dans un garage partenaire désigné par le vendeur ;
- soit dans un autre garage après accord écrit préalable du vendeur.

Aucune intervention réalisée sans accord préalable du vendeur ne pourra donner lieu à remboursement ou prise en charge.



MENTION PARTICULIÈRE IMPORTANTE



DIAGNOSTIC : Les frais de diagnostic, de recherche de panne, de démontage ou d'expertise restent à la charge du client et ne sont jamais remboursés, sauf accord écrit préalable du vendeur.



GARDIENNAGE : Les frais de gardiennage, stationnement, immobilisation ou stockage du véhicule ne sont jamais pris en charge par le vendeur ou l'organisme de garantie.



AUTORISATION PRÉALABLE : Aucun devis, démontage ou réparation ne doit être engagé sans validation écrite préalable du vendeur ou de l'organisme de garantie.



7. ENTRETIEN DU VÉHICULE

Le client s'engage à respecter les préconisations d'entretien du constructeur.
Le non-respect des périodicités d'entretien ou l'utilisation anormale du véhicule pourra entraîner l'exclusion de certaines garanties.



8. EXCLUSIONS DE GARANTIE

Sont notamment exclus :

- l'usure normale ;
- les pneumatiques ;
- les plaquettes et disques de frein ;
- les balais d'essuie-glace ;
- les ampoules ;
- les batteries considérées comme pièces d'usure ;
- les dommages résultant d'un accident ;
- les défauts liés à un manque d'entretien ;
- les modifications non autorisées du véhicule.



9. VÉHICULE IMMOBILISÉ

L'immobilisation du véhicule pour expertise ou réparation n'ouvre droit à aucune indemnité, remboursement de location de véhicule ou compensation financière, sauf accord écrit du vendeur ou dispositions légales impératives.



10. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation devra être adressée par écrit au vendeur dans les meilleurs délais.
Le client devra permettre au vendeur d'examiner le véhicule avant toute réparation.



11. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

En cas de litige, les parties rechercheront une solution amiable.
À défaut, les juridictions compétentes seront déterminées conformément aux dispositions légales en vigueur.

CLAUSE PARTICULIÈRE - GARANTIE



Le client reconnaît qu'en cas de panne ou dysfonctionnement susceptible d'entrer dans le cadre de la garantie, il doit impérativement contacter AUTO3A avant toute intervention. Toute réparation, démontage, diagnostic ou expertise réalisés sans accord préalable écrit d'AUTO3A ne pourront faire l'objet d'aucune prise en charge ou remboursement. Les frais de diagnostic, d'expertise, de gardiennage, de stationnement et d'immobilisation du véhicule restent à la charge exclusive du client. Les réparations sous garantie sont effectuées prioritairement dans les ateliers d'AUTO3A, chez un réparateur partenaire désigné par AUTO3A ou dans tout autre établissement préalablement autorisé par écrit.

SIGNATURE DU CLIENT

Précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Fait à :
Le :
'signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »)



AUTO3A
8 rue des fleurs
31780 Castelnest



09.51.77.33.86
contact@auto3a.fr
www.auto3a.fr



SIRET : 914 841 788 00013
Code APE : 4511Z
TVA intracommunautaire : FR00914841788